

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Que le « **Règlement 521-2019 décrétant un emprunt de 793 803 \$ en attendant le versement d'une subvention pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme du remboursement de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)** » a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 septembre 2019.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 30^{ème} jour de septembre deux mille dix-neuf.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 30 septembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^{ème} jour de septembre deux mille dix-neuf.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier